



LIEGE ZONE 2
ILE - SRI

Service Opérationnel

Réservé à l'Autorité requérante :

Autorité requérante :
Agent traitant :
Réf. :
Tél. :
Courriel :

Réservé à IILE-SRI :

Réf. :

DEMANDE DE CONTRÔLE DE PREVENTION INCENDIE

(art 5 de l'Arrêté Royal du 19 décembre 2014 fixant l'organisation
de la prévention incendie dans les zones de secours)

A REMPLIR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

Date :

1. Nature de la demande : (Cocher la case adéquate)

Permis d'urbanisme :	Autre prestation :
☐ Construction	☐ Attestation de sécurité
☐ Nouvelle ☐ Partielle ☐ Plans modifiés	☐ Contrôle conformité réglementation
☐ Transformation	☐ Contrôle de travaux terminés
☐ Intérieure ☐ Régularisation ☐ Plans modifiés	☐ Autre (à préciser) :
	
☐ Permis d'environnement :	
☐ Renouvellement ☐ Nouveau	
	
☐ Permis unique	

2. Adresse du bien et références cadastrales :

Référence cadastrale :

Rue / n° :

Code Postal : Commune :

3. Coordonnées du demandeur : (biffer les mentions inutiles)

Qualité : propriétaire / exploitant / syndic / maître d'ouvrage / locataire / autre (à préciser) :

Melle/Mme/Mr.....

Rue / n° : Code Postal :

Commune : Tél / Gsm :

Fax : Email :

4. Coordonnées et qualité de la personne à contacter pour organiser le contrôle :

(biffer les mentions inutiles)

Qualité : propriétaire / exploitant / syndic / maître d'ouvrage / locataire / autre (à préciser) :

Melle/Mme/Mr.....

Rue / n° : Code Postal : Commune :

Tél / Gsm :

Fax : Email :

5. Portée de la demande : (biffer les mentions inutiles)

La demande concerne : l'ensemble / une partie du bâtiment

Dénomination :

Destination : logement / commerce / bureau / horeca / autre (à préciser) :

Informations relatives à la partie du bâtiment concernée par la demande :

Superficie au sol en m² : Nombre de niveaux :

Informations relatives à l'ensemble du bâtiment :

Superficie au sol en m² : Nombre de niveaux :

6. Propriétaire du bâtiment :

Prénom Nom ou Nom de la société :

Rue / n° :

Code Postal : Commune :

Tél / Gsm / Fax :

E-mail :

A COMPLETER SI LA DEMANDE DE CONTRÔLE EST INTRODUITE PAR UN PARTICULIER

Coordonnées de facturation :

Les Prestations effectuées par la zone de secours pour des missions de prévention donnent lieu au paiement, par la personne physique ou morale au profit de laquelle la prestation est effectuée, de la facture émise sur base du Règlement sur la tarification des prestations payantes de la zone de secours LIEGE ZONE 2 IILE-SRI.

Nom de la société :

et raison sociale du redevable : Sa - Sprl - Asbl - Sc - Srl ou autres (à préciser) :

OU Mr/Mme/Melle/Mr & Mme :

Rue / n° :

Code Postal : Commune :

TVA :

Tél / Gsm / Fax :

N° Carte Identité et date de naissance :

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT :

Le(s) soussigné (Nom, Prénom du (des) demandeur(s)).....déclare(nt) :

- Avoir pris connaissance du fait qu'une prestation du Département Prévention de la zone de secours LIEGE ZONE 2 IILE-SRI est nécessaire pour le traitement de mon/notre dossier ;
- S'engage à acquitter la facture qui sera émise en contrepartie de cette prestation sur base du règlement en vigueur dont une copie m'/nous est fournie.

Signature du(des) demandeur(s) :



**TARIF DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE
DEPARTEMENT PREVENTION A DATER DU 1^{er} JANVIER 2026**

(Les tarifs sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année)

Article 6

PRESTATION DE BASE

G1	Base	1/4h de temps de travail supplémentaire (étude, rédaction, inspection)	27,79 €
G2	Base	Déplacement	44,43 €
G3	Base	Rendez-vous non-honoré	81,99 €

**PRESTATION DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT OU DE
PERMIS UNIQUE**

P1	PU/PE/PUn.	Avis favorable inconditionné, avis défavorable sans rapport détaillé, pour maison unifamiliale, installation technique restreinte	154,75 €
P2	PU/PE/PUn.	Permis de lotir	288,14 €
<i>Montant par nombre de niveau N (rez-de-chaussée = un niveau) et nombre de logements</i>			
P31	PU/PE/PUn.	Imm. de logements – nbr niv : $1 \leq N \leq 4$ et nbr de log. L : ≤ 12	288,14 €
P32	PU/PE/PUn.	Imm. de logements – nbr niv : $4 < N < 8$ ou nbr de log. L : $12 < L < 24$	399,31 €
P33	PU/PE/PUn.	Imm. de logements – nbr niv : $8 \leq N$ ou nbr de log. L : $24 \leq L$	955,13 €
P41	PU/PE/PUn.	Hôpital	955,13 €
P42	PU/PE/PUn.	Maison de repos, résidence services et centre d'accueil	955,13 €
P51	PU/PE/PUn.	Etablis. d'hébergement touristique de capacité < 10 pers.	288,14 €
P52	PU/PE/PUn.	Etablis. d'hébergement touristique de capacité C : $10 \leq C \leq 15$ pers.	510,47 €
P53	PU/PE/PUn.	Etablis. d'hébergement touristique de capacité > 15 pers.	955,13 €
P61	PU/PE/PUn.	Salle accessible au public	399,31 €
P62	PU/PE/PUn.	Cinéma, théâtre, salle de spectacle avec dessous/dessus machiné	955,13 €
P71	PU/PE/PUn.	Bâtiment et installation industrielle de superficie $< 2000 \text{ m}^2$	399,31 €
P72	PU/PE/PUn.	Bâtiment et installation industrielle de superficie $\geq$ à 2000 m^2	732,80 €
P81	PU/PE/PUn.	Gardien(ne) ONE	111,17 €
P82	PU/PE/PUn.	Crèche jusqu'à 15 enfants	288,14 €
P83	PU/PE/PUn.	Ecole et crèche de plus de 15 enfants	510,47 €
P91	PU/PE/PUn.	Stade de capacité ≤ 2500 places	510,47 €

P92	PU/PE/PUn.	Stade de capacité > 2500 places	955,13 €
P101	PU/PE/PUn.	Commerce de superficie < 2000 m²	288,14 €
P102	PU/PE/PUn.	Commerce de superficie ≥ 2000 m²	510,47 €
P11	PU/PE/PUn.	Bâtiment ne correspondant pas aux catégories précédentes	399,31 €

**ETABLISSEMENT ET RENOUVELLEMENT D'ATTESTATION DE SÉCURITÉ INCENDIE LÉGALEMENT REQUISE
ET VISITE TRIMESTRIELLE DES CINÉMAS ET SALLES DE SPECTACLE (ART635 RGPT)**

R1	Attest/Trim.	Maison de repos, résidence services et centre d'accueil	666,99 €
R2	Attest/Trim.	Hôpital	1.111,65 €
R31	Attest/Trim.	Etablis. d'hébergement touristique de capacité < 10 pers.	222,33 €
R32	Attest/Trim.	Etablis. d'hébergement touristique de capacité C : $10 \leq C \leq 15$ pers.	444,66 €
R33	Attest/Trim.	Etablis. d'hébergement touristique de capacité > 15 pers.	666,99 €
R41	Attest/Trim.	Stade de capacité ≤ 2500 places	444,66 €
R42	Attest/Trim.	Stade de capacité > 2500 places	889,32 €
R5	Attest/Trim.	Institution d'accueil	444,60 €
R6	Attest/Trim.	Cinéma, théâtre, salle de spectacle avec dessous/dessus machiné	333,50 €

INSPECTION DONNANT LIEU À UN RAPPORT COMPLET ET DÉTAILLÉ

Montant par nombre de niveau N (rez-de-chaussée = un niveau) et nombre de logements

S11	Insp.-rapport	Imm. de logements – nbr niv : $1 \leq N \leq 4$ et nbr de log. L : ≤ 12	399,31 €
S12	Insp.-rapport	Imm. de logements – nbr niv : $4 < N < 8$ ou nbr de log. L : $12 < L < 24$	510,47 €
S13	Insp.-rapport	Imm. de logements – nbr niv : $8 \leq N$ ou nbr de log. L : $24 \leq L$	955,13 €
S14	Insp.-rapport	Logement unique dans un immeuble (appartement, studio, kot, etc)	121,40 €
S21	Insp.-rapport	Hôpital	955,13 €
S22	Insp.-rapport	Maison de repos, résidence services et centre d'accueil	955,13 €
S31	Insp.-rapport	Etablis. d'hébergement touristique de capacité < 10 pers.	399,31 €
S32	Insp.-rapport	Etablis. d'hébergement touristique de capacité C : $10 \leq C \leq 15$ pers.	621,64 €
S33	Insp.-rapport	Etablis. d'hébergement touristique de capacité > 15 pers.	955,13 €
S41	Insp.-rapport	Salle accessible au public	510,47 €
S42	Insp.-rapport	Cinéma, théâtre, salle de spectacle avec dessous/dessus machiné	955,13 €
S51	Insp.-rapport	Bâtiment et installation industrielle de superficie < 2000 m²	510,47 €
S52	Insp.-rapport	Bâtiment et installation industrielle de superficie ≥ à 2000 m²	955,13 €
S61	Insp.-rapport	Gardien(ne) ONE	111,17 €
S62	Insp.-rapport	Crèche jusqu'à 15 enfants	399,31 €
S63	Insp.-rapport	Ecole et crèche de plus de 15 enfants	621,64 €
S71	Insp.-rapport	Stade de capacité ≤ 2500 places	399,31 €
S72	Insp.-rapport	Stade de capacité > 2500 places	732,80 €

S81	Insp.-rapport	Commerce de superficie < 2000 m ²	399,31 €
S82	Insp.-rapport	Commerce de superficie ≥ 2000 m ²	732,80 €
S9	Insp.-rapport	Bâtiment ne correspondant pas aux catégories précédentes	399,31 €

CONTRÔLE DE LA BONNE MISE EN ŒUVRE DES MOYENS DE PREVENTION PRESCRITS

T11	Contrôle	Contrôle donnant lieu à un rapport favorable inconditionnel	111,17 €
T12	Contrôle	Analyse approfondie inutile : annonce qu'aucun travail réalisé	66,70 €
<i>Montant par nombre de niveau N (rez-de-chaussée = un niveau) et nombre de logements</i>			
T21	Contrôle	Imm. de logements – nbr niv : $1 \leq N \leq 4$ et nbr de log. L : ≤ 12	222,33 €
T22	Contrôle	Imm. de logements – nbr niv : $4 < N < 8$ ou nbr de log. L : $12 < L < 24$	333,50 €
T23	Contrôle	Imm. de logements – nbr niv : $8 \leq N$ ou nbr de log. L : $24 \leq L$	444,66 €
T24	Contrôle	Logement unique dans un immeuble (appartement, studio, kot, etc)	55,58 €
T31	Contrôle	Hôpital	666,99 €
T32	Contrôle	Maison de repos, résidence services et centre d'accueil	666,99 €
T41	Contrôle	Etablis. d'hébergement touristique de capacité < 10 pers.	222,33 €
T42	Contrôle	Etablis. d'hébergement touristique de capacité C : $10 \leq C \leq 15$ pers.	444,66 €
T43	Contrôle	Etablis. d'hébergement touristique de capacité > 15 pers.	666,99 €
T51	Contrôle	Endroit de camp	111,17 €
T52	Contrôle	Salle accessible au public	222,33 €
T53	Contrôle	Cinéma, théâtre, salle de spectacle avec dessous/dessus machiné	444,66 €
T61	Contrôle	Bâtiments et installations industrielles de superficie < 2000 m ²	333,50 €
T62	Contrôle	Bâtiments et installations industrielles de superficie ≥ à 2000 m ²	666,99 €
T71	Contrôle	Gardien(ne) ONE	111,17 €
T72	Contrôle	Crèches jusqu'à 15 enfants	222,33 €
T73	Contrôle	Ecoles et crèches de plus de 15 enfants	444,66 €
T81	Contrôle	Stades de capacité ≤ 2500 places	333,50 €
T82	Contrôle	Stades de capacité > 2500 places	666,99 €
T91	Contrôle	Commerces de superficie < 2000 m ²	222,33 €
T92	Contrôle	Commerces de superficie ≥ 2000 m ²	444,66 €
T101	Contrôle	Manifestation temporaire	111,17 €
T102	Contrôle	Bâtiments ne correspondant pas aux catégories précédentes	222,33 €

DIVERS

U1	Divers	Test de bouches et bornes (de 1 à 3 bouches/bornes)	222,33 €
U2	Divers	Test d'accessibilité	111,17 €
U3	Divers	Analyse/rédaction de documents	27,79 €
U4	Divers	Participation à une réunion de sécurité	100,05 €

U5	Divers	Avis préalable – consultance	55,58 €
U6	Divers	Duplicata de rapport	22,23 €

Article 7

Les montants facturés pour la consultation d'un pré-projet dans le cadre d'une demande de permis seront déduits du montant facturé dans le cadre de la demande d'examen du projet sur plans.

Article 8

En ce qui concerne les dossiers qui engendreront manifestement un travail beaucoup plus conséquent que les autres dossiers du même type, en raison de leur ampleur ou de leur complexité, les forfaits pourront être augmentés du temps supplémentaire passé par le préventionniste, facturé au taux horaire repris au sein du règlement (code G1).

Article 9

La date déterminant le tarif de facturation applicable est, pour les missions qui ne nécessitent pas la rédaction d'un rapport, la date d'exécution de la mission. Pour les missions ponctuées par la rédaction et la transmission d'un rapport de prévention, la date est celle de la finalisation de ce dernier.

IMPORTANT :

- Tout ¼ heure commencé sera facturé. L'intervention débute au départ de la caserne et s'achève lors du retour au casernement.
- Les tarifs repris au sein du présent règlement s'entendent sans préjudice de l'application éventuelle d'une T.V.A. ; laquelle peut être due en application des articles 1^{er} et suivants du Code T.V.A. et ce, conformément à la décision T.V.A. du 14 décembre 2015 n° ET.128.051.
- Le paiement de la facture doit intervenir dans les 30 jours.
- Les réclamations relatives aux factures devront être adressées au Directeur général de la zone de secours LIEGE ZONE 2 IILE-SRI, Rue Ransonnet, 5 à 4020 LIEGE qui, après enquête auprès du personnel d'intervention, jugera du bien-fondé ou non de celles-ci.